Selon la justice italienne, le sexagénaire n’a pas abusé de la fillette de 11 ans : ils entretenaient une “relation amoureuse”.

29/12/2013 à 10h55
En 2011, Pietro Lamberti, 60 ans, travailleur social, est pris en flagrant délit au lit avec une fillette de 11 ans dont il a la charge.

Condamné dans un premier temps, il vient d’être libéré. La Cour de Cassation de Calabre a en effet considéré qu’il existait entre l’homme et la fillette une « relation amoureuse ».

ilquotidianodellacalabria.it – actualidad.rt.com